



Communauté d'Agglomération

**Béthune-Bruay**

Artois Lys Romane

Décision N° 2023 441

*Décision Président de la Communauté d'Agglomération  
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**ENVIRONNEMENT - PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE TERRITORIAL**

**APPEL D'OFFRES OUVERT – ELABORATION D'UNE DEMARCHE PLAN DE PAYSAGE  
SOBRIETE ET TRANSITION ENERGETIQUE POUR LA COMMUNAUTE  
D'AGGLOMERATION DE BETHUNE-BRUAY – ATTRIBUTION ET SIGNATURE D'UN  
MARCHE**

Considérant qu'une consultation a été lancée ayant pour objet l'élaboration d'une démarche plan de paysage sobriété et transition énergétique pour la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay selon une procédure d'appel d'offres ouvert, en application des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1°, R. 2161-2 à R. 2161-5 du code de la commande publique, sous la forme d'un marché composite avec une partie marché ordinaire et une partie à bons de commande pour un montant maximum de 38 500 € HT, pour une durée d'exécution de 24 mois (hors période de validation administrative), l'exécution de chaque phase du marché débute à compter de la date fixée par ordre de service,

Considérant qu'après analyse des offres, la Commission d'Appel d'Offres réunie le 06 juin 2023, a décidé de retenir la proposition économiquement la plus avantageuse du groupement FABRIQUE DU LIEU (mandataire) – AUXILIA – BIEN FAIT POUR TA COM', ayant son siège social à Saint-Pryve-Saint-Mesmin (45750), rue Lucien Péan, pour un montant de 177 662,50 € HT issu de la décomposition du prix global et forfaitaire et pour un montant de 53 412,50 € HT issu du détail estimatif,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

**Le Président,**

**DECIDE** d'attribuer un marché ayant pour objet l'élaboration d'une démarche plan de paysage sobriété et transition énergétique pour la Communauté d'Agglomération de Béthune-Bruay, Artois Lys Romane avec le groupement FABRIQUE DU LIEU (mandataire) – AUXILIA – BIEN FAIT POUR TA COM', ayant son siège social à Saint-Pryve-Saint-Mesmin (45750), rue Lucien Péan, pour une durée de 24 mois (hors période de validation administrative), dont chaque des phases d'exécution sera lancée par ordre de service, et de le signer pour un montant de 177 662,50 € HT issu de la décomposition du prix global et forfaitaire et de 53 412,50 € HT issu du détail estimatif.

**PRECISE** que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

**INFORME** que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le **7 JUIL. 2023**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**DZIAK Ludovic**

Certifié exécutoire par le Président  
Compte tenu de la réception en  
Sous-préfecture le : **7 JUIL. 2023**

Et de la publication le : **7 JUIL. 2023**

Par délégation du Président  
Le Vice-président délégué,



**DZIAK Ludovic**